

JANVIER 2015



N° 2

# LE PETIT LAFITTOIS

*Mairie de Lafitte-Vigordane*

1 place du village ♦ 31390 Lafitte-Vigordane ♦ ☎ 05 61 87 83 32

[lafitte-vigordane@wanadoo.fr](mailto:lafitte-vigordane@wanadoo.fr) ♦ [www.lafitte-vigordane.fr](http://www.lafitte-vigordane.fr)



## EDITO DU MAIRE

Mes Chers Administrés,

Cette année 2014 fut pour moi, symbole de challenge et de prise de responsabilités.

Notre équipe, en place depuis avril 2014, n'a cessé de travailler, avec beaucoup d'enthousiasme afin de préparer et réaliser les projets pour lesquels vous nous avez élus.

Certains ont d'ailleurs déjà vu le jour, comme la création d'un site Internet et d'un nouveau journal municipal, le goûter et le colis des aînés organisés par un CCAS dynamique et impliqué, l'accueil des nouveaux arrivants, la remise en état du cimetière ou encore la réorganisation des services municipaux avec l'ouverture de l'accueil de la mairie sur 6 jours ou la création d'un service culturel.

Vous pourrez découvrir, au fil de ce bulletin, les actions à venir et une rétrospective sur celles déjà réalisées, mais aussi les diverses manifestations et projets associatifs ou scolaires qui rendent Lafitte-Vigordane si vivant et accueillant.

Je vous laisse donc parcourir ce nouveau numéro, préparé par une commission communication que je félicite pour son travail, tout comme la plupart des élus, bénévoles associatifs et personnel municipal.

En ce mois de janvier endeuillé par les attentats de Charlie Hebdo, Montrouge et Vincennes, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter, malgré tout, une très belle année 2015, pleine d'espoir, de solidarité et de tolérance.

*Le Maire*  
**Karine BRUN**

## SOMMAIRE

Page 3 : ..... Vie Municipale

Page 13 : ..... Vie Sociale

Page 14 : ..... CCV

Page 16 : ..... Jeunesse

Page 18 : ..... Culture / Loisirs

## LA PAROLE EST À VOUS



Vos commentaires, vos suggestions nous intéressent. N'hésitez pas à déposer vos messages dans la boîte aux lettres de la mairie ou sur le site Internet : [www.lafitte-vigordane.fr](http://www.lafitte-vigordane.fr) (Rubrique Tribune)

## CARNET CIVIL

### MARIAGES

05/07/2014 : Aurélie RAYNAUD  
Laurent BRUNED

12/07/2014 : Aurélie HIGOUNET  
Eddy RUSSANO

26/07/2014 : Bérangère SARCY  
Carole LECEURS

02/08/2014 : Virginie ROULLAC  
Nicolas ESPLAT

25/10/2014 : Gwendoline NEVES  
Laurent DJEBBAR

### NAISSANCES

02/07/2014 : Mahajay CHOPIN  
19/07/2014 : Mila MANDROU BRUNEL  
28/07/2014 : Loris RIVIERE  
06/08/2014 : Paul BURRI  
18/08/2014 : Léna STIENT  
26/08/2014 : Maëla DUVAL-ARNOULD  
27/11/2014 : Amaury DE CACQUERAY  
15/12/2014 : Auréa HUGUET

### DECES

23/06/2014 : Irène MARTIN  
30/07/2014 : France CORSO  
02/12/2014 : Germaine AURIOL  
10/12/2014 : Nicole ADER

## APPEL À PARTICIPATION

La mairie souhaite créer **une commission extra-communale pour le fleurissement et l'embellissement de notre village.**

Le jardinage vous passionne, vous avez envie de voir votre village fleuri et embelli ?  
Vous pouvez participer en apportant votre savoir, vos idées et un peu de votre temps.

N'hésitez pas à contacter la mairie au 05 61 87 83 32 afin de vous inscrire à ce nouvel atelier créatif !



## PROCHAINES ELECTIONS

### ELECTIONS DEPARTEMENTALES

**1<sup>er</sup> tour : Dimanche 22 mars 2015**

**2<sup>ème</sup> tour : Dimanche 29 mars 2015**



Les élections départementales se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. Le canton du Fousseret n'existe plus, la commune de Lafitte-Vigordane est désormais rattachée au canton d'Auverive.

Ces élections permettront de renouveler l'intégralité des Conseillers Départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des Conseillers Départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours, élus pour 6 ans.

Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%),
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits.

Si aucun binôme n'est élu dès le premier tour, il est procédé à un second tour.

Au second tour, les 2 binômes arrivés en tête peuvent se maintenir.

Les autres peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour est élu.

À l'issue de ce scrutin, les Conseils Généraux et les Conseillers Généraux seront dénommés respectivement Conseils Départementaux et Conseillers Départementaux.

**ATTENTION : En raison des travaux de mise aux normes d'accessibilité de la mairie, le bureau de vote sera désormais à la salle des fêtes.**

### INFOS . . . . . INFOS . . . . . INFOS . . . . . INFOS . . .

Pour pallier le problème de la fermeture de la salle sous la mairie, utilisée par les associations ou louée aux particuliers, un préfabriqué derrière la médiathèque vient d'être restauré et sera mis à disposition des associations début février. De plus, la commune prévoit de fermer le préau de l'ancienne école pour créer une salle de 80 m<sup>2</sup> disponible pour les associations et à la location dès la rentrée 2015.

### HORAIRES DE LA MAIRIE

**Mardi :**

8h30 à 12h et 14h à 19h

**Mercredi au Vendredi :**

8h30 à 12h et 14h à 18h

**Samedi :**

8h30 à 12h



Les réalisations 2014 :

**DEPENSES : 1 067 200 €**

### ❖ SECTION FONCTIONNEMENT

On peut noter une augmentation des charges à caractère général, liée principalement au **financement des TAP** (Temps d'Activité Périscolaire) . . . . . **28 000 €**

Les charges de personnel ont également évolué, suite au recrutement de contrats aidés sur 3 services (1 Atsem, 1 médiathèque et 1 service technique) mais parallèlement, nous retrouvons une augmentation des aides de l'Etat liées à ces contrats en recettes de fonctionnement.

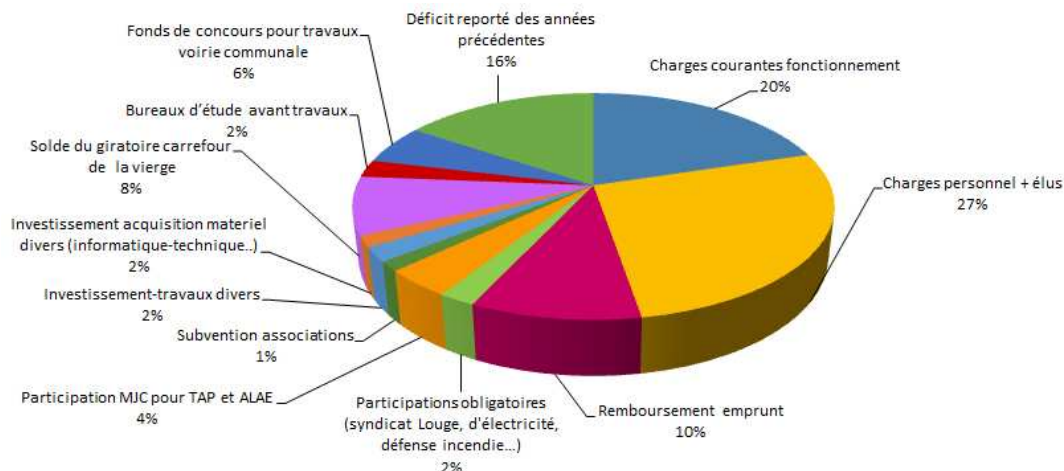
### ❖ SECTION INVESTISSEMENT

Suite au renouvellement de la municipalité, ce sont essentiellement des études qui ont été réalisées car elles sont le préalable indispensable à tous travaux.

Cependant quelques **travaux et acquisitions** ont été entrepris, dont les plus significatifs sont :

- Pose d'une baie coulissante détériorée à la salle des fêtes (dossier pris en charge par l'assurance) . . . . . **10 800 €**
- Rénovation du toit du restaurant Le Millésime . . . . . **10 124 €**
- Fonds de concours pour financer des travaux de rénovation des voiries communales, venant s'ajouter à l'enveloppe « travaux » que nous accorde la Communauté de Commune du Volvestre . . . . . **60 000 €**
- Réfection du court de tennis . . . . . **4 600 €**
- Etudes diverses . . . . . **26 000 €**

- Etude de sécurisation voirie du centre bourg (cabinet 2AU) afin de définir, prioriser les tranches annuelles de travaux et estimer leur coût ;
- Accompagnement de la commune dans le cadre de l'installation des panneaux photovoltaïques, ainsi que suivi de chantier (Cabinet GIRUS) ;
- Elaboration d'une déclaration préalable pour les travaux de rénovation de la mairie ;
- Diagnostic complet des normes de sécurité relatives au Millésime : bâtiment ERP (Etablissement Recevant du Public) 5<sup>ème</sup> catégorie
- Mission de géomètre pour préparer le dossier de travaux d'urbanisation rue de la chapelle
- Acquisition de mobiliers divers : photocopieur maternelle et mairie, tableau, couchettes, modification de la benne, etc.



## BUDGET

**RECETTES : 1 397 200 €**



Les recettes continuent d'évoluer mais de façon moins dynamiques que les dépenses car les dotations de l'Etat et les subventions du Conseil Général sont en baisse constante.

Il faudra être vigilant à cet effet ciseaux car à terme, il pourrait entraîner la disparition totale des marges d'autofinancement dont disposait la commune.

On peut noter l'augmentation **des aides de l'Etat** suite à l'embauche des 3 contrats aidés . . . . . **14 000 €**

- **Les impôts locaux** ont rapporté à la commune : **359 439 € contre 327 992 €** (l'année précédente), cette augmentation n'est pas liée à une augmentation des taux car la commune s'est engagée à ne pas les faire évoluer mais à une revalorisation des bases décidée par l'Etat.

- **Les dotations** ont, elles, diminué, comme décidé par le gouvernement passant de **263 500 € à 258 300 €** mais c'est à partir de 2015 que les pertes seront les plus significatives.

- **4 subventions ont été encaissées :**

- Mobilier médiathèque . . . . . **5 300 €**
- Travaux médiathèque (2013) . . . . . **9 500 €**
- Jeux extérieurs (2013) . . . . . **930 €**
- Réfection tennis . . . . . **1 539 €**

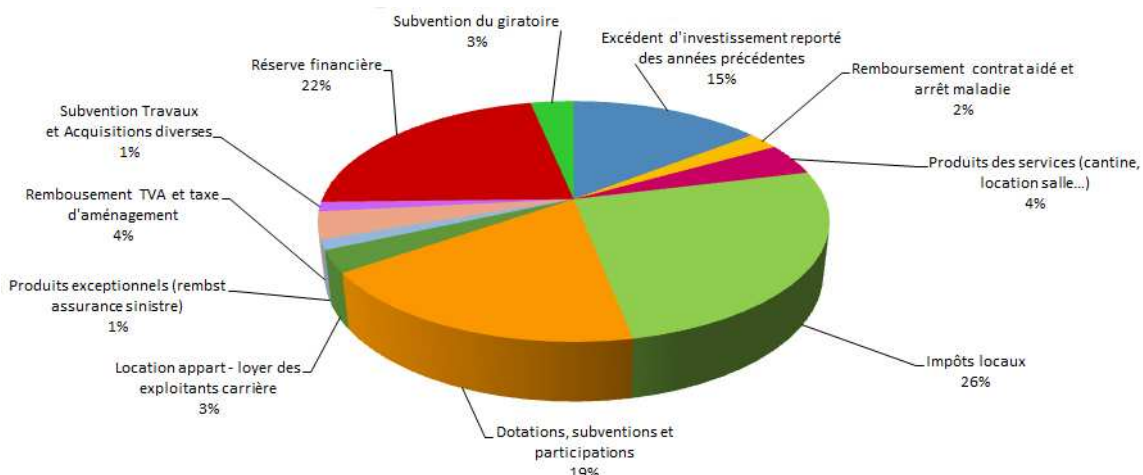
Afin de rester prudents sur nos capacités budgétaires, face à un contexte économique défavorable, nous avons demandé à l'ATD (Agence Technique Départementale) de réaliser une analyse prospective de notre budget sur la durée du mandat. Cette analyse devrait commencer en février.

Ces spécialistes de l'analyse financière vont nous guider sur les investissements à engager et leur priorisation afin de toujours garder une marge de sécurité et éviter toutes dérives fiscales ou endettement démesuré.

Pour conclure, le compte administratif de notre commune fait apparaître un **excédent** très confortable **d'environ 300 000 €**.

Cette somme permettra entre autre d'autofinancer la rénovation de la mairie, le City-Park et autres projets.

Un budget communal peut, certaines années, laisser apparaître de forts excédents en vue de financer de gros investissements, et ne pas recourir à l'emprunt, mais il faut aussi garder toujours à l'esprit que les impôts locaux sont prélevés pour être redistribués et pour financer nos services publics. Il faut donc veiller à ne pas trop thésauriser ce qui ne serait pas non plus un signe de bonne gestion.





### BATIMENTS

#### ❖ AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Le projet de travaux pour la mise aux normes et la rénovation de la mairie est en cours.

L'ancienne municipalité avait travaillé sur un projet de mise aux normes d'accessibilité de la mairie afin que l'accueil du public ne se fasse plus à l'étage. Ce 1<sup>er</sup> projet étudié par M. Calestroupat, architecte, avait fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général pour un montant estimatif de 112 000 € HT. La subvention accordée en 2013 par le Conseil Général est de 45 000 €.

Cependant la nouvelle municipalité a souhaité réactualiser ce dossier en intégrant notamment des postes de travaux oubliés ou mal évalués par l'architecte. Aussi, le dossier a été confié au cabinet d'architecture Vales, qui après étude, a intégré de nouveaux lots : démolition, plomberie sanitaire, climatisation ventilation mécanique, sol et pour finir sonorisation. Ces nouveaux travaux sont estimés à 63 000 € HT.

**Le montant des travaux** a été évalué par l'architecte à **176 000 € HT**, auquel s'ajoutent les honoraires des différents **bureaux d'études** (mission SPS coordination maîtrise d'œuvre) pour **24 000 € HT**. Le Conseil Général s'étant déjà positionné sur un 1<sup>er</sup> dossier, nous n'avons pu solliciter d'aide supplémentaire pour les travaux omis. De ce fait, nous avons constitué un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015 (Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux). Ce dossier nous a permis également d'intégrer les honoraires qui ne sont pas pris en compte par le Conseil Général. Nous attendons la réponse du Sous-Préfet. Le dossier a d'ores et déjà reçu la validation des services de la préfecture, car il s'agit d'une mise aux normes d'accessibilité d'un bâtiment public (soit une aide de 50%, cumulable depuis peu avec l'aide du Conseil Général).

Concernant les travaux, une déclaration préalable a été déposée et validée par les services de l'Etat pour la modification des portes d'entrée. La commission Accessibilité et Sécurité a été réunie à la sous-préfecture de Muret le 28 août 2014. Un avis favorable de la commission et des ABF (Architectes des Bâtiments de France) a été rendu.

Un dossier de consultation a ensuite été constitué reprenant tous les travaux réactualisés. Suite au **lancement de l'appel d'offres** pour la consultation d'entreprises par la mairie en novembre 2014, **41 sociétés** (dont la quasi-totalité des entreprises Lafittoises concernées par les travaux) **ont répondu** pour se positionner sur les 13 lots. Les plis ont été ouverts le 19 décembre dernier, et ont été analysés le 9 janvier par la commission travaux ; l'attribution des différents lots aux entreprises retenues est en cours.

Le montant final des travaux s'élèverait à 136 300 € HT et 30 000 € HT de mobilier. **L'enveloppe globale s'élèverait donc à environ 166 300 € HT soit 200 000 € TTC de travaux et d'équipement.**

Concernant l'enveloppe du mobilier qui est aujourd'hui une estimation maximale, une subvention de 10 000 €, issue d'une réserve parlementaire, nous a été attribuée, se rajoutant ainsi aux autres subventions. En outre, il faut savoir que le mobilier n'est jamais subventionné par le Conseil Général ou autres, c'est donc une très bonne nouvelle d'avoir obtenu cette réserve.

Nous estimons que **les travaux devraient débuter en février 2015** pour s'achever en fin d'année 2015. A noter, la salle sous la mairie est désormais inaccessible.

#### ❖ SECURISATION DE LA SALLE DES FETES

La mairie s'est aperçue que plusieurs intrusions, sans effraction, avaient eu lieu dans la salle des fêtes et dans la médiathèque cet été. Nous en avons conclu que des doubles de clefs circulaient. La mairie a donc changé toutes les serrures de la salle par des barillettes à code impossibles à fracturer.



En outre, suite à plusieurs actes de vandalisme, la mairie a procédé au remplacement des baies vitrées et installera très prochainement des alarmes, dans la salle des fêtes, dans la médiathèque ainsi que dans les 3 préfabriqués derrière celle-ci.

## TRAVAUX

## ❖ PHOTOVOLTAÏQUE

Le projet de **mise en place de panneaux photovoltaïques, sur les toitures de l'école (préau ALAE et maternelle) et de la salle des fêtes**, a débuté.



Le prestataire retenu pour les travaux est Energenial, pour **un montant s'élevant à 128 500 €, avec un contrat de maintenance de 1 000 € par an et une garantie de 25 ans.**

Deux emprunts ont été contractés auprès du Crédit Agricole : l'un pour financer le projet, de 100 000 €, sur 10 ans, au taux de 2,10 %, soit un remboursement annuel de 10 500 € ; le second pour faire l'avance de la TVA qui nous sera remboursée en 2016, de 23 000 €, sur 2 ans, au taux de 1,5 %. Ces **annuités d'emprunt** seront entièrement **autofinancées** par la revente de l'électricité à ERDF. En effet, un contrat a été signé avec ERDF, assurant à Lafitte **le rachat de l'électricité** pour un montant s'élevant à **14 311 € / an sur 20 ans**. Une fois les emprunts remboursés, la revente de l'électricité sera donc un gain net pour la commune pendant 10 ans. En outre, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Régional.

La mairie a déjà obtenu l'accord des Bâtiments de France et les travaux devraient être réalisés pendant les vacances scolaires.

Enfin, **Energenial offre deux panneaux d'information**, l'un sera installé à la mairie, et l'autre au groupe scolaire. Ils diffuseront les chiffres de la production des panneaux solaires en temps réel, ainsi que des informations concernant les écoles et la municipalité. Elle offre également deux tablettes numériques pédagogiques ainsi qu'un atelier pédagogique sur l'énergie solaire avec divers supports.

## EQUIPEMENTS

## ❖ CITY-PARK

Suite au travail très impliqué d'un groupe de jeunes Lafittois, constitué en septembre 2014 après appel à candidature dans « Le Petit Lafittois », le City-Park sera installé à la place du terrain de basket actuel, une fois le mur abattu. Ce site a été choisi par les jeunes et la Commission Jeunesse, car une partie de l'enrobé est déjà fait, ce qui limite les coûts de préparation du terrain, poste toujours très coûteux.



Il est aussi situé à proximité de l'aire de jeux des enfants et des terrains de foot et tennis ce qui facilitera la surveillance des parents.

Ce terrain multisports permettra de jouer au foot, au handball, au basket, au volley-ball, au hockey, au badminton et au tennis. Son revêtement est constitué d'un gazon synthétique de 25 mm et d'une couche de sable de 20 mm. Sa structure en métal anticorrosion et bois autoclave (sans entretien) s'intégrera ainsi parfaitement au paysage.

Les prestataires retenus pour les travaux sont :

- la société KOMPAN pour **le City-Park** pour un montant de **43 700 €**
- la société BOUET pour **l'enrobé** à faire au préalable pour un montant de **9 900 €**

Nous ne prévoyons pas d'emprunt sur ce projet. Une demande de subvention a été déposée auprès de la CAF, du Conseil Général et du Conseil Régional. Nous sommes en attente de leur réponse.

Les travaux devraient débuter début mars pour s'achever en avril par une inauguration durant les vacances de Pâques.



### CIMETIERE

Les allées du cimetière ont été désherbées, gravillonnées et compactées. 4 bancs, récupérés de la place de la mairie, ont été installés à l'entrée et dans l'enceinte. Des socles ont été créés pour accueillir des poubelles.

Les arbres ont été élagués et plus de 20 souches ont été supprimées. Un désherbant sera également pulvérisé très régulièrement afin que les mauvaises herbes ne s'installent pas. Enfin, les portails ont été repeints et les fossés longeant le cimetière ont été curés.

Dans un second temps, la mairie a entrepris la reprise des concessions abandonnées. Des petits panneaux ont été placés sur les tombes concernées demandant aux personnes détenant des informations de se rapprocher du secrétariat de la mairie afin d'envisager la suite à donner.



## VOIRIE

### ECLAIRAGE PUBLIC



Le SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de Haute Garonne) réalisera **39 000 € HT de travaux de rénovation et d'installation d'éclairage public** pour le compte de la commune. **Notre participation s'élèvera à 35 %** de ce montant HT.

Voici la liste des travaux retenus par le SDEHG en 2015 :

- Rénovation des tubes néon fluo et rajout d'un point d'éclairage qui avait disparu (route de Marignac) : Vous avez dû très certainement remarquer que plusieurs lampes d'éclairage public défectueuses n'avaient pas été remplacées. En effet le SDEHG ne peut plus substituer les lampes anciennes par les mêmes équipements, les normes ayant évoluées. La commune a dû donc programmer pour 2015, **18 000 € HT de travaux de rénovation de 24 appareils** pour permettre l'intervention du SDEHG et remplacer ces lampes défectueuses.
- Dépose du coffret du boulodrome qui ne sert plus à rien, déplacement des coffrets existants qui commandent l'ancien boulodrome. Rajout d'un éclairage public pour le terrain de pétanque le plus récent.
- Création d'un coffret prise sur le parking de la salle des fêtes pour permettre le branchement des exposants lors des diverses manifestations.
- Eclairage programmé du City-Park.



### CURAGE DES FOSSES

Afin d'améliorer l'écoulement du ruisseau du Chemin des Gragnottes, un reprofilage du fossé bordant ce chemin va être réalisé par des sociétés missionnées par la Communauté de Communes du Volvestre.

Elles procéderont à l'arrachage mécanique de la végétation ainsi qu'au pompage de la vase stagnante au fond du ruisseau (à l'aide d'une pompe et non d'une pelle mécanique). Pour finir, elles réaliseront le nettoyage des buses par la technique de l'hydrocurage.

Les travaux débuteront le 19 janvier 2015.



## VOIRIE

## SECURISATION DU CENTRE BOURG

## OBJECTIFS :

Dans le cadre de la **sécurisation du cœur de village**, la commune de Lafitte-Vigordane souhaite mettre en place un périmètre de **circulation en zone 30**.

Cette zone 30 sera équipée de plusieurs aménagements pour limiter la vitesse des véhicules et sécuriser les déplacements mode doux (priorité aux piétons et vélos).



Concernant les autres travaux de sécurisation, il est envisagé de **créer des piétonniers** pour la circulation des piétons en toute sécurité, **d'aménager des quais bus** aux normes du CG 31, de **limiter la vitesse** sur les voies par des aménagements, de **modifier les sens de circulation** de certaines voies de double sens en sens unique et de **créer des contresens cyclables**.

Tous ces travaux seront réalisés si possible, par **tranches annuelles de 150 000 € HT environ**, en fonction des subventions du Conseil Général et des capacités financières de la commune.

## PROJETS POUR 2015 :

## ❖ RD 48 – Le village – Rue des Ecoles

Afin de sécuriser les abords de l'école, la commune veut aménager **un plateau traversant** pour réduire la vitesse et faciliter le déplacement mode doux (priorité aux piétons et vélos) au croisement entre la RD 49 E et la RD 48 (Côte de Montoussé et rue de la chapelle).

Ce plateau servira à faire ralentir la circulation des véhicules dans ce carrefour. Cet aménagement qui fera partie d'une zone 30 n'aura plus de voie prioritaire marquée, le régime des priorités du code de la route s'appliquera.

Afin d'être conforme à la réglementation, une réduction de voirie sera réalisée pour **aménager les trottoirs** et permettre ainsi le passage des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et des poussettes. Cet aménagement incitera les véhicules à ralentir.

**Un quai bus** sera également prévu dans le cadre de cet aménagement ainsi que le déplacement d'un arrêt après le carrefour avec la rue des fournils.

## ❖ Sécurisation du centre du village

**Les traversées piétonnes** du centre du village seront adaptées **aux normes PMR** et la signalisation sera mise en conformité. L'accessibilité à la Mairie sera rendue possible par des aménagements de sécurité et l'abaissement de trottoirs. Dans cette partie sont également intégrées les deux traversées piétonnes des allées Charles de Rémusat au niveau des arrêts de bus.

Les traversées seront marquées au sol, des bandes podotactiles seront intégrées sur les trottoirs et une bande de pavés collés encadrera la traversée en fonction de guide canne.

Les panneaux de **modification de sens de circulation** seront mis en place pour les sens uniques avec contresens cyclable autorisé (rue du lavoir et rue des fournils).

La commune souhaite également créer un emplacement de parking réservé aux PMR. Il sera situé sur la place face à la Mairie.

## MONTANT DES TRAVAUX :

L'estimation des travaux pour l'aménagement du plateau est de : **46 000 € HT**.

L'estimation des travaux pour l'urbanisation est de : **55 000 € HT**.

L'estimation des travaux pour la sécurisation du centre du village est de : **48 000 € HT**.

Ces travaux seront financés par amendes de police, subventions du Conseil Général et budget urbanisation de la commune.



## URBANISME ASSAINISSEMENT

La commune de Lafitte-Vigordane dispose d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** approuvé récemment, le 30 août 2012.

Néanmoins, deux éléments d'importance nous conduisent d'ores et déjà à lancer **une procédure de modification** :

1. **La loi ALUR** (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de mars 2014 a abrogé avec effet immédiat des dispositions contenues dans notre PLU, en particulier celle qui instituait un Coefficient d'Occupation des Sols (COS)
2. **La volonté municipale de créer une offre de services de proximité** inexistante sur la commune, dans la zone « de la Chapelle », dont le classement en zone AUo (Zone actuellement naturelle à vocation d'habitation, de commerces et de services) doit être modifié pour permettre son urbanisation.

Dans cette optique, la commune, avec l'aide de l'Agence Technique Départementale (ATD), a retenu le Cabinet Paysages, parmi les 9 candidatures ayant répondu à l'appel d'offre, pour l'aider dans cette démarche. Cette modification débouchera sur une enquête publique en juin 2015.

Parallèlement à cette démarche, le projet **d'assainissement collectif** de notre commune a été relancé. En effet la réalisation effective de l'opération sur la zone « de la chapelle » est liée à la mise en place d'un dispositif d'assainissement collectif.

Les nouvelles études du SMEA 31 (Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement) ont démontré que l'ancien zonage n'était pas le plus pertinent pour l'équilibre financier du projet. Aussi une nouvelle carte de zonage est en cours d'élaboration.

Les premières études laissent à penser que la première zone à desservir sera le centre bourg, ainsi que les futures opérations immobilières du secteur.

Si l'emplacement de la station n'est pas modifié (proche du cimetière), **la technologie d'épuration retenue serait un système sur disques biologiques**. Avec des rejets mieux maîtrisés, un faible encombrement au sol, des possibilités d'extension facilitées, et des nuisances olfactives moindres, cette technologie paraît plus intéressante que le système d'épuration sur lit de roseaux retenu jusqu'à présent.

L'équilibre financier d'un tel projet est obtenu à la fois par les taxes de branchements, et par le prix du m<sup>3</sup> d'eau assaini. Pour alléger la facture des usagers, **la commune participera**, sous la forme d'un fonds de concours avec le SMEA, à hauteur de **150 à 200 000 €**. Cette participation non négligeable permettra, de relancer ce projet initié il y a déjà longtemps, et de faciliter l'installation de commerces de proximité sur notre commune.

Une étude plus complète et plus précise sera présentée lors du prochain numéro du petit Lafittois et sur le site Internet.

---

## ORDURES MENAGERES



- ❖ La collecte de rattrapage des déchets ménagers du **lundi 6 Avril 2015** aura lieu le **MARDI 7 AVRIL 2015**.
- ❖ **Collecte des encombrants** : Ramassage le **12 Juin 2015**.

S'inscrire auprès des services techniques de la Communauté de Communes au 05 61 90 99 60 jusqu'au mercredi précédant la collecte.

## COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1914

De nombreux Lafittois s'étaient réunis ce mardi 11 novembre pour célébrer le centenaire du début de la Grande Guerre.

Après lecture du discours officiel, Mme Le Maire et son adjoint ont déposé une gerbe au pied du Monument aux Morts. Puis, les petits Lafittois, dirigés par leurs enseignants, ont chanté la Marseillaise. Ils ont ensuite cité, avec l'aide des Anciens, les 26 soldats, Morts pour la France, qu'ils ont honorés d'une rose blanche. Ce fut ensuite au tour de Lou Supéry, arrière-petit fils d'un poilu du village, de lire une émouvante lettre rédigée par son aïeul, décrivant la vie au quotidien et la souffrance des soldats lafittois et de leurs familles.



Cette belle cérémonie s'est achevée par un apéritif autour d'une exposition organisée par les bénévoles de la Médiathèque présentant livres, films mais aussi objets d'époque prêtés par les Lafittois.

## REOUVERTURE DU MILLESIME



Vous l'avez sans doute remarqué en traversant le village, le Millésime est en plein travaux !

En effet, le restaurant a été repris en gérance par un couple de la région, Pascal DANTIN et Sabine GABRIEL. C'est en surfant sur le Bon Coin qu'ils sont tombés sur l'offre de reprise du restaurant qui les a fortement intéressés. Pascal, plaquiste, et Sabine, architecte, amateurs de bonne chair et très bons cuisiniers, semblent avoir trouvé le projet qu'ils cherchaient pour donner un nouvel élan à leur vie.

Grâce à leurs connaissances dans le domaine, des travaux de grande envergure ont donc démarré en décembre sous leur surveillance, afin de remettre le bâtiment aux normes et de le transformer pour le rendre plus pratique et plus accueillant grâce à une décoration contemporaine aux couleurs actuelles.

Du mardi au dimanche de 7h à 15h et le samedi soir, vous pourrez prochainement découvrir la carte du nouveau Millésime, qui sera régulièrement renouvelée, et constituée de menus cuisinés maison grâce à des produits frais et locaux. L'inauguration est prévue fin mars, venez nombreux !!!

## FUITES D'EAU

Plusieurs plaintes ont été adressées à la mairie concernant des fuites d'eau chez des particuliers de notre village. Notre délégué au Syndicat des Coteaux du Touch a été reçu par le directeur technique adjoint afin de faire le point sur la situation.



Lafitte-Vigordane dépend du Château d'eau de Saint-Elix et il a été confirmé que celui-ci ne varie pas en pression (5 bars, la norme réglementaire).

Les travaux effectués sur Lafitte ont permis de remplacer certaines canalisations anciennes, afin d'alimenter des bornes incendie, mais en aucun cas pour augmenter la pression.

Afin de remédier à ce problème, nous invitons les personnes concernées à faire vérifier l'état de leurs canalisations si leur habitation est ancienne, et à installer des réducteurs de pression après leur compteur d'eau, frais qui resteront à leur charge.



## PISCINE DE RIEUX

Depuis plusieurs années, la piscine de Rieux était en déficit, et se voyait dans l'obligation de fermer ses portes fin 2014.

Afin d'éviter la fermeture d'une des rares piscines couvertes de la région, les communes de la Communauté de Communes du Volvestre se sont engagées à verser 1 € / habitant.

Cette solution a été suggérée lors du dernier conseil communautaire et votée au sein de chaque conseil municipal, afin de financer le déficit de fonctionnement beaucoup plus coûteux que le bénéfice des entrées. Cependant, une piscine est un service public, qui n'a donc pas d'objectif de rentabilité, mais un objectif de service à la population, pour l'apprentissage de la natation pour nos enfants entre autre. C'est pour cette raison que la commune de Lafitte, comme les autres communes de la CCV, a répondu favorablement à cette proposition.

En outre, les communes qui n'appartiennent pas à la CCV, mais qui bénéficient de cette piscine, devraient également participer au financement de celle-ci. Cette participation financière s'ajoute à la location du bassin que Lafitte-Vigordane finance pour les créneaux piscine de nos enfants scolarisés.

Cette participation communale couvre uniquement le déficit de fonctionnement de cette piscine. La ville de Rieux continue de supporter seule les dépenses d'investissement liées à sa construction et sa rénovation.

Ainsi la piscine de Rieux restera ouverte. Et nos élèves connaissent déjà les dates de leurs 6 séances de natation programmées avant la fin de l'année scolaire !

### CIRCULATION SUR LE PARKING DE L'ECOLE

Nous rappelons à **TOUTES PERSONNES** amenant les enfants à l'école le matin, qu'ils doivent **IMPERATIVEMENT ROULER AU PAS** en entrant sur le parking, alors que de nombreux élèves y circulent à pied pour rejoindre leur école.



Alors soyez vigilants et attentifs à vos compteurs, pour la sécurité de nos enfants !

Nous rappelons également qu'aucun emplacement n'est prévu pour la dépose-minute, que ce soit sur la voie réservée aux livraisons ou sur la route. Nous vous demandons donc d'aller vous **GARER SUR LES PLACES DE STATIONNEMENT**, afin de ne pas encombrer l'entrée du parking, et tout particulièrement celle du parking à vélo dont vous empêchez l'accès aux écoliers.

Merci de votre compréhension indispensable à la sécurité de **NOS ENFANTS**.



### CAMBRIOLAGES

**SOYEZ VIGILANTS !**

De nombreux cambriolages ont eu lieu à Lafitte ces derniers mois. Par conséquent, nous vous recommandons de bien vérifier la fermeture de vos portes et fenêtres avant de quitter votre domicile, de ranger les objets extérieurs et mobilier de jardin qui pourraient attirer l'œil et surtout d'être attentifs à votre voisinage pour donner l'alerte en cas de doute.

- Yvan LEBON, démissionnaire, a été remplacé par Karine PAULY.



## GOUTER DANSANT DES ANCIENS

Dimanche 7 décembre, une soixantaine de personnes avaient répondu présentes à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale qui avait convié les anciens du village à un goûter à la salle des fêtes.

Après l'accueil de M<sup>me</sup> le Maire, ce fut au tour de la vice-présidente du CCAS, M<sup>me</sup> Sandrine Havard, de présenter l'équipe, composée d'élus mais également de volontaires du village, et son rôle de soutien et d'aide à tous les Lafittois.



L'après-midi s'est ensuite déroulé au son d'un orchestre qui a fait danser quelques couples pendant que d'autres savouraient les douceurs offertes.

Enfin, avant leur départ, chaque Lafittois présent s'est vu offrir un panier garni, panier qui a été livré au domicile de ceux qui n'ont pu se rendre à cette petite fête.

Quelle journée agréable, réchauffée par un soleil extraordinaire, où l'on a pu voir les invités se retrouver, échanger, tout simplement prendre plaisir à être ensemble : une belle récompense pour le CCAS !

## TRANSPORT DES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS



La commune adhère au **Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA)** ce qui permet aux personnes de plus de 65 ans de voyager à tarif réduit (-35%) en Haute-Garonne sur le réseau de bus arc-en-ciel, le réseau de cars régionaux et les TER.

Pour en bénéficier et obtenir la carte de circulation, il suffit de se présenter à la mairie muni de :

- Dernier avis d'imposition
- 2 photos d'identité
- 1 justificatif de domicile
- 1 pièce d'identité

## AIDE AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Un administré, retraité de l'Administration Française, propose bénévolement ses services aux Lafittois, afin de les aider dans leurs démarches administratives, en toute confidentialité.

Il sera disponible, sur demande, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedis de chaque mois.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour prendre rendez-vous.





## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DATES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Jeudi 22 janvier à 20h30  
Jeudi 26 février  
Jeudi 26 mars (Débat d'Orientations Budgétaires et Compte Administratif)  
Jeudi 23 avril (Budget)  
Jeudi 28 mai  
Jeudi 25 juin

### CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LAFITTE-VIGORDANE

- **Karine BRUN** : 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Commissions : Finances  
Agenda 21
- **Michel MALLEJAC** : Délégué  
Commissions : Collecte et traitement des déchets  
Voirie  
Travaux et Patrimoine communautaire

## HOTEL D'ENTREPRISES

Des locaux sont à louer au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé sur le Parc d'activités Activestre (Carbonne).

Les locaux ont une surface de 250 m<sup>2</sup> chacun (dont un bureau de 13 m<sup>2</sup>) et sont loués 48 € HT / m<sup>2</sup> / an.

**Contact :**  
**Communauté de Communes du Volvestre**  
**34 avenue de Toulouse - 31390 Carbonne**  
**Tél : 05 61 90 80 70 - Mail : [contact@cc-volvestre.fr](mailto:contact@cc-volvestre.fr)**



## RECRUTEMENT

La Communauté de Communes du Volvestre souhaite recruter **un chargé de mission – projet de territoire durable / agenda 21**.

Sa mission sera notamment de proposer une méthodologie et un calendrier d'élaboration du projet de territoire de type agenda 21 ; d'initier et d'animer une démarche transversale et participative impliquant à la fois les élus, les acteurs socio-économiques du territoire, les experts, les agents des services, la population ; de réaliser un diagnostic partagé du territoire à partir des ressources existantes, d'éléments issus de la concertation et de l'analyse de l'ensemble des données et de définir les axes d'interventions stratégiques. Le poste est à pourvoir au premier trimestre 2015.

Pour tout renseignement : [contact@cc-volvestre.fr](mailto:contact@cc-volvestre.fr).

**INFOS . . . . . INFOS . . . . . INFOS . . . . . INFOS . . . . . INFOS . . . . . INFOS . . . . . INFOS . . . . .**

La commission prospective de la CCV est en train de recenser auprès de chaque commune les besoins de mutualisation de certains services municipaux, mutualisation indispensable à la compression des coûts engendrés par le fonctionnement des services.

## PETITE ENFANCE

### CRECHE DE MARQUEFAVE

La nouvelle crèche de Marquefave a ouvert ses portes au public le 5 janvier 2015. Ce multi-accueil intercommunal dispose d'une capacité de 20 agréments.

La conception du bâtiment a été basée sur d'importantes performances environnementales et fonctionnelles ; la CCV a d'ailleurs été lauréate du projet Bâtiment Économe de Qualité Environnementale mené par la Région Midi-Pyrénées et l'ADEME.



### RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

- **Les animations du RAM** ont lieu tous les jeudis matin à Lafitte-Vigordane, à la salle des fêtes, de 9h30 à 11h30 (accès libre).
- **Le RAM du Volvestre** organise cette année encore une **exposition** d'œuvres réalisées par les enfants qui participent aux animations avec leurs assistantes maternelles. Elle se déroulera du **1<sup>er</sup> au 28 juin 2015** dans les locaux du siège de la Communauté de Communes (34 avenue de Toulouse à Carbonne).

## PAYS DU SUD TOULOUSAIN

### LES CONSEQUENCES DE LA LOI ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové)

A compter du **1<sup>er</sup> juillet 2015**, la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme sera supprimée dans toutes les communes appartenant à une communauté de plus de 10 000 habitants. La commune de Lafitte-Vigordane, membre d'une intercommunalité de + de 10 000 habitants est donc concernée.



Depuis les lois de décentralisation de 1982 (lois Defferre), les maires ayant les compétences pouvaient faire instruire leur permis de construire par l'État. Trente ans après, le législateur a estimé que cette mise à disposition gracieuse des services de l'État devait cesser. Le **désengagement** des services de l'Etat en matière **d'instruction des actes du droit des sols** (permis de construire, déclaration préalable, ...) est donc confirmé.

Le Pays du Sud Toulousain transformé en **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Sud Toulousain (PETR)** a proposé d'assurer la continuité de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En effet le territoire couvert par le pays correspond à celui géré auparavant par les services instructeurs de l'Etat.

Un service urbanisme est donc en cours de création. Son financement se fera par le biais des communes membres du PETR en fonction de critères liés à la population et surtout aux nombres d'actes instruits.

L'impact budgétaire pour la commune de Lafitte doit encore être affiné, une information plus précise vous sera apportée dans le prochain bulletin.

**Les actes d'urbanisme ne deviendront pas payant pour la population mais ils le seront indirectement car c'est bien le budget de la commune qui en assumera la charge.**



### PARLEMENT DES ENFANTS

La classe de CM2 de l'école élémentaire Michel Colucci a été sélectionnée pour participer à la 20<sup>ème</sup> édition du Parlement des Enfants !!!

#### Qu'est-ce que le parlement des enfants ?

Cette opération est organisée par l'Assemblée Nationale, avec le Ministère de l'Éducation Nationale, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et la Mission Laïque Française (MLF).

Il s'agit d'offrir aux écoliers de CM2 une leçon d'éducation civique en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. Ils sont, à cet effet, invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignants qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Après la publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale d'une circulaire qui fixe l'organisation générale de l'opération, les thèmes, le calendrier, ainsi que les conditions de participation, les classes intéressées font acte de candidature auprès de la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale dont elles relèvent, ou de l'AEFE et de la MLF pour les classes des Français établis hors de France. Il appartient ensuite aux Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), à l'AEFE et à la MLF, de choisir les classes qui participeront au Parlement des Enfants.

Les classes sélectionnées reçoivent ensuite, du service de la Communication et de l'Information Multimédia de l'Assemblée Nationale, la documentation nécessaire leur permettant de rédiger une proposition de loi, comprenant au maximum quatre articles. Chaque classe peut dès lors commencer à rédiger une proposition de loi, comme de vrais députés. Ces travaux sont transmis début mars aux rectorats qui les soumettent à des jurys académiques composés d'enseignants choisis par les directeurs académiques des services de l'Éducation Nationale.

Au cours de leurs travaux, certaines classes reçoivent la visite de leur député, occasion de lui poser, en direct, des questions sur son rôle et ses missions.

Durant l'année scolaire, les classes sélectionnées peuvent visiter le Palais Bourbon afin de mieux comprendre le travail parlementaire et de découvrir l'Assemblée.

Pour finir, un jury national, composé de députés, de membres de l'Éducation Nationale, de l'AEFE et de la MLF, sélectionne quatre propositions de loi parmi celles retenues par les jurys académiques.

Nous félicitons les élèves de la classe de CM2 d'avoir été sélectionnés et leur souhaitons bonne chance pour ce concours.

### CARNAVAL

Le 13 mars prochain aura lieu le **carnaval de l'école**. Traditionnellement, les enfants défilent dans le village au son de la parade pour amener M. Carnaval à son bucher. Mais cette fête n'est pas exclusivement réservée à l'école ! **Tous les Lafittois sont donc invités à participer à cet événement**, en venant sur le parking du groupe scolaire, déguisés s'ils le souhaitent. Le thème retenu cette année par le conseil des enfants est "Les personnages d'autrefois, d'aujourd'hui et de demain".



Vous pourrez ainsi faire la fête, en découvrant les costumes des écoliers ainsi qu'un M. Carnaval, fabriqués avec l'aide des animateurs de l'ALAE. Vous pourrez ensuite défiler dans le village pour vous diriger vers la salle des fêtes où, une fois M. Carnaval brûlé sur le terrain attenant, vous pourrez vous restaurer grâce au buffet préparé par les parents d'élèves. Les bénéfices de cette soirée permettront d'alimenter la coopérative scolaire qui financera, entre autre, la classe découverte des CE2/CM2 en juin.



## ECOLE

### EQUIPEMENT MULTISPORT

Les élèves des classes élémentaires ont reçu cette année un cadeau de Noël qu'ils espéraient depuis longtemps. En effet, à leur retour de vacances, ils ont pu découvrir, ravis, selon les dires de la Directrice, 2 buts multisports (basket, foot, handball...) fraîchement fixés dans la cour de leur école. Cet équipement a coûté 4 200 € HT (fourniture, pose et vérification) et une subvention est attendue du Conseil Général à hauteur de 40 % de la fourniture soit 1 100 €.



### CLASSE DECOUVERTE

Du 10 au 12 juin 2015, les élèves de CE2 et CM2 devraient partir en classe découverte, à Seignosse (Océan), dans un centre de la Ligue de l'Enseignement, Cap Océan.

A l'heure actuelle, le séjour à l'océan coûte 135 € / enfant. Afin de récolter des fonds et de réduire la partie à financer par les familles, plusieurs actions ont déjà été menées :

**5 octobre, vide-grenier de l'école :** Une buvette, organisée par l'école, proposant boissons, sandwiches et gâteaux préparés par les

parents d'élèves, était tenue par enseignants et parents d'élèves conjointement.

**9 novembre, salon « Du direct au particulier » :** Des gâteaux cuisinés par des parents d'élèves ont été vendus sur un stand.

**30 novembre, marché de Noël :** Des sucreries, des bijoux et des décorations de Noël réalisés par les élèves et les parents d'élèves ont été présentés. Les excédents ont été vendus par des parents d'élèves sur le Marché de Carbonne la semaine qui a suivi.

**13 mars, carnaval de l'école :** Une buvette, organisée par l'école, sera également mise en place dans la salle des fêtes.

Nous espérons que toutes ces actions permettront de faire partir tous les enfants des 2 classes afin de découvrir l'océan et son environnement, et d'apprendre à les respecter et à les protéger.

## APPEL A CANDIDATURE

La société Kompan, qui doit construire le City-Park, propose à **2 jeunes Lafittois de travailler** à la mise en place de ce City-Park contre rémunération.

**Ce chantier d'une semaine aura lieu pendant les vacances de Pâques.**

**Tu as entre 16 et 25 ans** et tu es intéressé(e) pour participer à la construction et pour t'impliquer dans le fonctionnement du City-Park, fais parvenir **une lettre de motivation** à la mairie **avant le 27 mars 2015.**



## ATELIER GRAFF

**Tu as entre 11 et 16 ans** et tu es intéressé(e) par le dessin, la peinture et le graff.

Rejoins-nous pour créer une fresque murale dans le coin ados de la médiathèque, avec un animateur dessinateur. Les ateliers auront lieu **le samedi matin du 21 février au 21 mars.**

**Inscriptions à la médiathèque : 05 62 01 28 37**

Même si tu ne souhaites pas participer aux ateliers, tu peux déposer des propositions de dessins dans la boîte à idées mise à disposition à la médiathèque.



## MEDIATHEQUE



### HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE

Mardi : 16h30 à 19h  
Mercredi : 15h30 à 18h30  
Samedi : 10h à 12h

### PETIT DEJEUNER LECTURE

La médiathèque propose son 1<sup>er</sup> petit déjeuner lecture le **samedi 7 février à 10 h**.

Rencontre conviviale et échange autour de vos dernières lectures.

Inscriptions à la médiathèque au 05 62 01 28 37 ou sur place pendant les heures d'ouverture.

### FONDS JEUNESSE MEDIATHEQUE

Les nouveautés jeunesse de la médiathèque départementale sont arrivées et à votre disposition : albums, documentaires, romans...

**Venez les découvrir sur place !**



## FOYER RURAL

L'Assemblée Générale du Foyer Rural de Lafitte-Vigordane s'est tenue le samedi 28 septembre 2014.

De nouveaux adhérents ont désiré intégrer le Conseil d'Administration. Ce dernier s'est réuni courant octobre et a nommé un nouveau bureau composé des membres suivants:

- Président : Tony Falquet
- Vice-présidente : Elsa Gehu
- Secrétaire : Brigitte Costes
- Secrétaire adjointe : Audrey Launay
- Trésorière : Françoise Ballesta
- Trésorier adjoint : Jean-Pierre Sempé

Contact :  
[foyer.lafitte.info@orange.fr](mailto:foyer.lafitte.info@orange.fr)

## COMITE DES FETES

Dimanche 12 octobre 2014, un comité des fêtes, association loi 1901, a été créé lors d'une réunion publique. 22 Lafittois désireux d'en être membres actifs ont élu les membres du bureau suivant :

- Président : Mikael Rey
- Vice-président : Ludovic Stavrowsky
- Secrétaire : Anaïs Laurine
- Secrétaire adjointe : Marjorie Falquet
- Trésorier : Benjamin Cousin
- Trésorière adjointe : Cécile David

Contact :  
[cdf.lafitte-vigordane@hotmail.com](mailto:cdf.lafitte-vigordane@hotmail.com)

FLASH-BACK

SOIREE IRLANDAISE

Lafitte-Vigordane s'était paré des couleurs de l'Irlande samedi 22 novembre !

Organisée par le foyer rural et la médiathèque, et soutenue par le Conseil Général, cette soirée spéciale fut un franc succès en accueillant près de 190 personnes. Un 1<sup>er</sup> spectacle, celui de Busker & Keaton, un duo de fantômes musiciens Irlandais, décalés et flegmatiques, a donné le ton de la soirée grâce à leur violon, guitare et autre banjo.

Puis, c'est en dégustant un repas typique « Beef & Stout » (bœuf à la bière) et gâteau aux épices, savamment cuisiné par Jean-Pierre Sempé et ses marmitons, que les spectateurs ont pu admirer les danses celtiques de la section Danse Country, le spectacle de danse irlandaise de la troupe Celtic Tap 31 de Muret et pour finir le trio des Groovy Daddies qui a joué les meilleurs titres des groupes irlandais contemporains jusqu'à 2 h du matin.

Une soirée qui en appelle d'autres ! Bravo à tous !



MARCHE DE NOËL

En ce dimanche 30 novembre, il fallait bien plus que ce temps pluvieux pour empêcher les Lafittois et autres voisins de venir profiter du marché de Noël organisé par la médiathèque.

Les exposants, tous artisans, présentaient un large éventail de produits, tels que vêtements, bijoux, décorations et produits du terroir, cadeaux parfaits pour compléter ses achats de Noël.

Quant aux parents d'élèves de l'école élémentaire, ils tenaient un stand de petites fantaisies qu'ils avaient fabriquées pour financer la classe découverte de juin prochain.

En outre, un stand maquillage accueillait les enfants dès leur arrivée pour qu'ils puissent ensuite aller rencontrer le Père Noël et poser avec lui pour la célèbre photo.

Enfin pour se réchauffer de ce froid pénétrant, la traditionnelle buvette proposait boissons chaudes et gâteaux, dont les bénéfices ont alimenté les caisses de la médiathèque.

Une journée très réussie qui a lancé les festivités de Noël à Lafitte-Vigordane !



REVEILLON DU NOUVEL AN



Ce 31 décembre, un double événement avait lieu à Lafitte-Vigordane : le réveillon de la Saint Sylvestre, 1<sup>ère</sup> fête organisée par le tout jeune Comité des Fêtes.

Plus de 200 personnes se sont réunies à la salle des fêtes afin de réveillonner ensemble en attendant le passage à 2015. Accueillis dans une salle élégamment décorée, les convives ont dégusté un repas copieux, préparé par le traiteur « Les Délices de Marlène » et servi par une équipe dynamique et organisée, le tout rythmé par DJ Anthony qui a fait danser tout le monde jusqu'au petit matin.

Une première très réussie ! Bravo à toute l'équipe !

# INFOS

## PRATIQUES



## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

### Week-end (Vendredi soir au Dimanche midi) :

Lafittois : 270 € (hiver) / 180 € (été)

Non Lafittois : 540 € (hiver) / 450 € (été)

Associations Lafittoises : gratuit

Associations non Lafittoises : 540 € (hiver) / 450 € (été)

### Semaine : Journée (18h à 18h) ou Soirée (12h à 12h) :

Lafittois : 135 € (hiver) / 90 € (été)

Non Lafittois : 270 € (hiver) / 180 € (été)

Associations Lafittoises : gratuit

Associations non Lafittoises : 270 € (hiver) / 180 € (été)

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

### Soirée Théâtre

Samedi 31 janvier

### Soirée Caraïbéenne

Samedi 7 mars

### Carnaval

Vendredi 13 mars

### Concert des Groovy Daddies

Samedi 14 mars

### Soirée Féria

Samedi 25 avril

### Lafitte sur scène

Du 1 au 3 mai

### Lafitt'en Afrik

Du 23 au 24 mai

## NUMEROS D'URGENCE



- Police Secours : 17

- Pompiers : 18

- Samu : 15

- Numéro d'urgence européen : 112

- Médecin de garde : 3966

- RésoGardes (Pharmacie de garde) : 3237

- Gendarmerie Carbonne : 05 61 87 83 17

## NUMEROS UTILES



- ERDF Électricité dépannage : 09 72 67 50 31

- GRDF Urgences et dépannage Gaz : 08 00 47 33 33

- Taxi François : 05 61 98 32 56 / 06 60 10 53 69

Cet espace est réservé à la promotion de votre activité sur Lafitte-Vigordane.

Si vous désirez y figurer dans un prochain numéro, merci de nous faire parvenir votre carte de visite.

**STEPHANIE LAME**  
ASSISTANTE DE VIE AUX FAMILLES  
PERSONNES AGEES  
ENFANTS

MENAGE ET REPAS  
7 JOURS SUR 7  
06.85.32.44.48  
LAFITTE VIGORDANE

**CASAROLI**  
Artisan Electricité Générale

**William CASAROLI**  
Electricité générale  
21 chemin de clavère  
31390 LAFITTE VIGORDANE

Mobile : 06 16 48 51 91  
Mail : contact@casaroli-electricite.fr

05 61 87 09 79  
du lundi au vendredi de 9h à 19h

www.casaroli-electricite.fr